

# DÉCLARATION LAISSEZ-PASSER (BIDS)

## CHAMPIONNATS MONDIAUX DE CHEERLEADING 2024

### Championnat Provincial FCQ 2024



#### 1 LAISSEZ-PASSER (BIDS)

- 1.1. La Fédération de cheerleading du Québec (FCQ) peut octroyer deux (2) laissez-passer partiellement payés (*Partial Paid Bids*) et 6 laissez-passer généraux (*At-Large Bids*) pour les Championnats mondiaux de Cheerleading 2024.
- 1.2. Les résultats ainsi que les recommandations des officiels seront considérés pour sélectionner les récipiendaires des *Bids*. Les autres critères utilisés sont : l'évaluation du niveau d'habileté démontré dans les différentes catégories, la constance, la sécurité et l'exécution générale.
- 1.3. Le fait de gagner dans votre catégorie ne garantit pas l'obtention d'un *bid*.
- 1.4. Lors du championnat provincial, la catégorie dans laquelle l'équipe remporte le *Bid* doit être la même catégorie dans laquelle elle participera aux Championnats mondiaux de cheerleading 2024.
- 1.5. Une équipe qui détient déjà un *Partial Paid Bid* obtenu dans un autre événement n'est pas admissible à l'obtention d'un second *bid* au Championnat Provincial.
- 1.6. Si après avoir reçu un laissez-passer partiellement payé (*Partial Paid Bid*), une équipe ne participe pas aux Championnats du monde, cette équipe sera tenue de rembourser le montant en entier à la FCQ. L'équipe est responsable de contacter directement IASF afin d'obtenir un remboursement.

#### 2 IDENTIFICATION DES ATHLÈTES

- 2.1 Le jour de l'évènement, tous les athlètes des équipes mondiales doivent présenter une carte d'identité avec photo (carte d'assurance maladie, passeport, etc.).
- 2.2 L'alignement officiel doit être fourni par l'équipe une semaine avant l'évènement (*2024 IASF Roster*).
- 2.3 Une vérification de l'alignement sera effectuée sur place en respectant le processus demandé par IASF.

#### 3 SYSTÈME DE POINTAGE ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Les feuilles de pointage de Cheer Canada seront utilisées et les évaluations seront effectuées en format électronique.
- 3.2 Le système de pointage proposé par IASF sera utilisé comme guide lors de l'évaluation des équipes.
- 3.3 Les règlements techniques de l'IASF seront utilisés pour évaluer les équipes mondiales.

#### 4 ESPRIT SPORTIF

- 4.1 Si les équipes font preuve de conduite antisportive, les officiels et/ou les représentants de la FCQ se réservent le droit d'octroyer une pénalité et/ou de disqualifier les équipes. Veuillez-vous assurer que vos représentants (athlètes, entraîneurs et partisans) sont bien informés de cette politique.

#### 5 RÈGLEMENTS ET POLITIQUES DE LA FCQ

- 5.1 Tous les règlements et toutes les politiques de la FCQ doivent être respectés en tout temps afin d'être éligible à recevoir un laissez-passer général ou partiellement payé.

*La FCQ se réserve le droit d'ajuster ou de modifier le processus d'octroi des laissez-passer, et cela, à sa discrétion.*